

L'ensemble des documents de couleur blanche : (à compléter, vérifier et modifier si nécessaire en rouge)

Pièces à fournir :

- Photocopie du carnet de santé (pages vaccinations)
- Photocopie du livret de famille complet.
- Carte d'identité recto-verso ou passeport de l'élève
- En cas de divorce ou séparation, joindre la photocopie du jugement de divorce précisant l'autorité parentale et le domicile de l'enfant ou attestation sur l'honneur en cas de séparation de parents non mariés
- Attestation d'assurance couvrant les enfants en responsabilité civile pour les activités scolaires et extra-scolaires pour l'année scolaire 2020/2021 (si disponible, sinon à fournir à la rentrée)
- RIB au nom du responsable ayant fait la demande de bourses

Selon la situation, le document officiel pour :

- Un placement en foyer
- Un placement en famille d'accueil
- Une délégation d'autorité parentale à un membre de la famille



**BOURSES**

**2) Vous étiez collégien en 2019/2020 :**

- Vous entrez en 1<sup>ère</sup> année CAP ou 2<sup>nd</sup> Bac Pro :

Avez-vous fait une demande de « bourses de lycée », auprès de votre collège ? (Démarche indispensable même si vous étiez déjà boursier au collège)

- Oui
- Non

*Si oui*, nous fournir la notification de droit ouvert ou droit de bourses 2020/2021 (si vous l'avez reçue ou à fournir à la rentrée)

*Si non*, rapprochez-vous de votre collège actuel (aucune demande ne pourra se faire en septembre)

- Vous entrez en 3<sup>ème</sup> PMétier :

Un dossier de demande de bourses vous sera adressé courant septembre.

**2) Vous étiez lycéen ou en 3<sup>ème</sup> PM en 2019/2020 :**

Aviez-vous les « bourses de lycée » en 2019/2020 ?

- Oui
- Non

*Si oui*, nous fournir la notification de bourses

*Si non*, mais que vous avez fait une demande de bourses de lycée en avril 2020 (nous fournir la notification de droit ouvert, si vous l'avez reçue ou à fournir à la rentrée)

**3) Vous entrez en Mention Complémentaire :**

Un dossier de demande de bourses vous sera adressé courant septembre.

**Pour les autres cas** (Arrivant du PAQUI, lycée agricole, ....) - renseignez-vous au secrétariat du lycée Jean Caillaud